

APPEL À RÉSIDENCES 2024 - 2025

Cet appel couvre la période de septembre à décembre 2024.

La création et le soutien aux artistes de cirque sont au cœur des missions d'Archaos, labellisé Pôle National Cirque depuis 2012. C'est pour cela que chaque année, une quinzaine de compagnies de cirque sont accueillies en résidence à Archaos.

En 2024, Archaos fait évoluer ses conditions de sélection en publiant cet appel à résidence destiné aux compagnies de cirque qui souhaitent venir travailler la création d'un spectacle entre ses murs.

Cet appel est destiné aux compagnies professionnelles qui ont un projet de création, de recherche, d'adaptation, de reprise de rôles, de reprise de répertoire et dont la discipline principale est le cirque contemporain. Peuvent postuler à cet appel des compagnies nationales et internationales de toutes esthétiques et dont le cirque contemporain est la discipline majeure de leur création.

Conditions pour candidater

- Avoir une structure administrative et juridique qui porte le projet
- Avoir un projet de création en cours
- Appel ouvert aux compagnies nationales et internationales
- Être disponible pour un minimum de 10 jours de résidence

Modalités de demande d'accueil en résidence

Pour candidater, merci d'envoyer les documents listés ci-dessous à l'adresse suivante : fcolomine@archaos.fr

- le formulaire dûment rempli et à télécharger ici
- le dossier artistique du projet
- le calendrier de création
- la fiche technique (même provisoire) du projet
- le budget prévisionnel de production

Calendrier

La durée d'accueil en résidence se situe entre 10 et 20 jours.

Période de dépôt de projet : du mardi 5 décembre 2023 au mardi 16 janvier 2024 minuit

Les résultats des projets sélectionnés seront communiqués au début du mois de mars 2024.

Les accueils en résidence des projets retenus se dérouleront entre septembre 2024 et décembre 2024.

Critères de sélection

Le comité de sélection d'Archaos veillera à sélectionner des projets de compagnies émergentes comme des compagnies déjà établies dans le secteur.

Lieu d'accueil en résidence

Avant de nous transmettre votre dossier, merci de prendre connaissance de la fiche technique de la salle In Vitro d'Archaos dédiée aux accueils en résidence et de vous assurer que nous pouvons répondre à vos besoins techniques.

Conditions accueil et soutien technique d'Archaos

L'espace Archaos ne dispose pas d'hébergement.

Un accueil technique est mis à disposition des compagnies pour le montage et le démontage ainsi que lors des actions de restitution auprès du public.

Archaos n'effectue pas de location de matériel technique et ne fournit pas de consommables.

Soutien numéraire d'Archaos

Une participation aux frais de résidence est attribuée selon les projets. Son montant est défini selon l'envergure du projet.

Lien avec le territoire et actions culturelles

Archaos développe des actions d'éducation artistiques et culturelles et attache donc une grande importance au lien avec les habitants du territoire qui l'entoure. C'est pour cela, que pendant chaque résidence, une étape de restitution de son travail à destination des publics du territoire marseillais sera proposée aux compagnies. Cette restitution prendra un format (sortie de résidence, rencontre, répétitions ouvertes) décidé conjointement entre Archaos et la compagnie.

Archaos souhaite sélectionner parmi les candidatures un projet de résidence auquel sera associée une action culturelle sur son territoire d'implantation. Si votre projet de création inclut un travail de médiation avec les publics, merci de le préciser. Ces projets feront l'objet d'un accompagnement spécifique dans leur réalisation.

Communication

Les compagnies retenues devront fournir à Archaos les éléments de communication nécessaires, incluant au moins 2 photographies HD (une horizontale et une verticale avec leurs crédits), un texte de présentation de la création, un texte de présentation de la compagnie et les liens URL vers ses réseaux sociaux.

Le service communication d'Archaos pourra proposer aux compagnies sélectionnées de filmer et/ou photographier la création pendant la période de résidence et les actions envers le public. Le cas échéant, ces images seront utilisées uniquement dans le cadre de la communication d'Archaos et seront mises à disposition de la compagnie.

Contact

Flore Colomine, chargée de production, fcolomine@archaos.fr

Un deuxième appel à résidences sera publié en juin 2024 et couvrira la période de janvier à décembre 2025.